



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**REVENTIN-VAUGRIS**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260608-CM26\_31-DE



**DÉLIBÉRATION : 2026-31**

**OBJET : EQUIPE MUNICIPALE – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

**SÉANCE PUBLIQUE DU :** lundi 8 juin 2026

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** jeudi 4 juin 2026

**CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 19**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé		X		L. DAVID	GASPARINI	Gilles		X		L. BIEUVELET
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre		X		A. CHERY	RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier	X			
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Laetitia BIEUVELET

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Créée en 2001 par le ministère des Armées, la fonction de correspondant défense vise à renforcer le lien entre les forces armées et la Nation. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau local. Il relaie les informations relatives aux questions de défense, au devoir de mémoire, au recensement citoyen et à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Il appartient au Conseil municipal de désigner un élu chargé d'exercer cette mission pour la durée du mandat.

**VU :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune ;
- les instructions ministérielles relatives aux missions des correspondants défense ;

**CONSIDÉRANT :**

- l'intérêt de maintenir un lien privilégié entre la commune, les citoyens et les autorités militaires ;
- la nécessité de désigner un correspondant défense pour la durée du mandat municipal ;

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 17 VOIX POUR ET 1  
ABSTENTION (M. ORENGIA)**

---

**NOMME** M. Alain CHERY en qualité de correspondant défense

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le mercredi 10 juin 2026



**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Laurent DAVID**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture